



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : **61**

Date de Publicité : 30/11/2010

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 29 novembre 2010
D - 20100659

Aujourd'hui Lundi 29 novembre Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

(sauf de 17h10 à 18h15)

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN (préside de 17h10 à 18h15), Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES (présente jusqu'à 16h20), Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Josy REIFFERS, M. Jean Marc GAUZERE, M. Joël SOLARI, Mme Sylvie CAZES, M. Jean-Charles PALAU, Mme Alexandra SIARRI, M. Jean-Michel PEREZ,

***Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007 2012. 2ème
Programmation d'actions pour l'année 2010. Subvention.
Autorisation. Décision. Signature***

Mme Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville de Bordeaux a été validé par le Conseil Municipal du 2 avril 2007.

Par délibération en date du 31 mai 2010 vous avez autorisé Monsieur le Maire à programmer une première série d'actions qui avaient reçu l'approbation des partenaires cofinanceurs de cette politique.

Aujourd'hui une nouvelle série de projets est soumise à la ville : il s'agit de projets élaborés dans le courant de l'année s'inscrivant dans les axes prioritaires du contrat urbain de cohésion sociale : prévention, accompagnement éducatif, insertion économique, accès à la culture.

On y trouve également des actions confrontées aux désengagements de certains cofinanceurs mais que la ville souhaite soutenir compte tenu des résultats très positifs qu'elles produisent dans les quartiers.

A l'inverse, illustration du partenariat très constructif que la ville entretient avec la caisse d'allocations familiales, une part importante de financements a pu être mobilisée émanant de 2 dispositifs qu'elle maîtrise :

- au titre de son intervention dans les quartiers prioritaires : fonds d'accompagnement du contrat enfance jeunesse en zone urbaine sensible (FACEJ ZUS),
- au titre de son accompagnement du projet social : contrat d'action familiale et sociale territorial (CAFST)

Le montant total de cette deuxième programmation s'élève à 178 844 € soit :

- 81 622 € pour la part ville
- 47 713 € pour le FACEJ ZUS
- 49 509 € pour le CAFST

Je vous propose donc, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer la convention avec la CAF,
- à procéder à l'encaissement de l'enveloppe de fonctionnement de 97 222 €

Rubrique 824
Compte 74718

- à attribuer aux organismes cités sur les tableaux joints les sommes d'un montant de 81 622 € pour la part Ville, de 97 222 € pour la CAF (47 713 € FACEJ ZUS, 49 509 € CAFST) indiquées en regard de chacun d'entre eux,
- à faire procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes,

Rubrique 824
Compte 6574
Enveloppe 015474

Action	Maître d'ouvrage	Montant Subvention Participation Ville	Montant Subvention Participation CAF	
			Fonds d'Accompagnement du Contrat Enfance Jeunesse en Zone Urbaine Sensible (FACEJ ZUS)	Contrat d'Action Familiale et Sociale Territoriale I (CAFST)
BACALAN				
Axe 2 : Favoriser l'intégration, la cohésion et le développement social				
Initiation aux Arts	Collège Blanqui RRS	561 €		
Ateliers d'écritures	Collège Blanqui RRS	450 €		
Dispositif local d'accompagnement	IFAID Aquitaine Institut de formation et d'appui aux initiatives de développement	367 €		367 €
Accompagnement à la scolarité	Amicale laïque Bacalan	1 000 €		
Vagues culturelles à Bacalan	Mascarets	1 500 €		
Bacalaventure	Association des Centres d'Animation de quartiers de Bordeaux (Bacalan)		1 650 €	
Fête le mur	Association Fête le mur		1 650 €	
Clip tes mots	Association des Centres d'Animation de quartiers de Bordeaux (Bacalan)		3 575 €	
Jeux et parentalité	Association des Centres d'Animation de quartiers de Bordeaux (Bacalan)			1 500 €
Festival Nomades	Mascarets			5 000 €
Rencontre avec le public autour de thèmes choisis sans discrimination sociale, culturelle et politique afin d'améliorer les relations au sein de notre quartier	Parents Actions Familles			472 €
Atelier d'activité manuelle et de cuisine du monde	Amicale des locataires du port de la lune	450 €		
Total		4 328 €	6 875 €	7 339 €

QUARTIER BASTIDE BENAUGE				
Axe 1 : Coordonner les offres de services, les rendre lisibles et accessibles à l'échelle du territoire				
Arts du cirque	Association des Centres d'Animation de quartiers de Bordeaux (Bastide Queyries)	500 €		
Etre élève, enfant en bonne santé à la Bastide	Association des Centres d'Animation de quartiers de Bordeaux (Bastide Benauge)		2 750 €	
Axe 2 : Mieux connaître le tissu associatif local, soutenir son développement et favoriser l'implication des habitants				
Ecole multi sports + vacances sportives	Girondins Bordeaux Handball		3 025 €	
Axe 5 : Accompagner la poursuite du projet urbain du quartier				
Mémoire et concertation avec les habitants	Périphérie Productions	1 512 €		
Total		2 012 €	5 775 €	0 €
QUARTIER CHARTRONS				
Axe 1 : Favoriser le développement social et culturel du quartier				
Multimédia	Centre Social et Familial Bordeaux Nord	2 000 €		
Intervention quartier et manifestations ludiques	Association ludothèque Interlude		5 500 €	5 000 €
Auto-réhabilitation accompagnée de logements	Compagnons Bâisseurs			13 000 €
Dispositif local d'accompagnement	Amicale laïque Dupaty			1 120 €
Axe 3 : Soutenir et faciliter l'insertion sociale et professionnelle				
Insertion Professionnelle des Femmes	Centre Social et Familial Bordeaux Nord	1 000 €		
Vers un quotidien inventif et solidaire	Centre Social et Familial Bordeaux Nord	3 500 €		
Création d'une bibliothèque associative de quartier	Le quai aux livres	3 000 €		
Faciliter et favoriser l'accès à la culture et aux pratiques culturelles, principalement pour les populations du quartier Bordeaux Nord	Collectif de ressource Bordonor	3 500 €		2 000 €
Total		13 000 €	5 500 €	21 120 €

QUARTIER GRAND PARC				
Grand Parc en jeu	Association des Centres d'Animation de quartiers de Bordeaux (Grand Parc)			1 000 €
Scènes et sorties culturelles	Association des Centres d'Animation de quartiers de Bordeaux (Grand Parc)			1 500 €
Total				2 500 €
QUARTIER DU LAC – AUBIERS				
Axe 1 : Favoriser la tranquillité publique et renforcer les actions de prévention				
City Athlé	Stade Bordelais	2 400 €		
Le lac fete l'automne	Union Bordeaux-nord des Associations de Prévention Spécialisée UBAPS	400 €		
Lien social et insertion par le sport	Association Promotion Insertion Sport APIS		6 188 €	
Animateur relais	Centre de loisirs des jeunes de la Gironde (CLJ)		2 750 €	
Ouverture de créneaux spécifiques	Stade Bordelais section BMX		2 200 €	
Axe 2 : Renforcer la qualité de vie quotidienne et favoriser le lien social				
Ecoles des Femmes	MANA	9 000 €		
Total		11 800 €	11 138 €	0 €

QUARTIER SAINT-JEAN / BELCIER / CARLE VERNET**Axe 2 : Renforcer les services et les actions de proximité**

L'accession à la citoyenneté par la valorisation de l'histoire	Association de Défense des Exclus par la Formation et l'Informatique DEFI	2 000 €		
Soutien aux initiatives parentales	Astrolabe	2 000 €		2 000 €
Le Café Familles	Association des Centres d'Animation de quartiers de Bordeaux (Bordeaux Sud)		2 200 €	
Accompagnement éducatif	Astrolabe	4 882 €	6 875 €	
Auto-réhabilitation accompagnée de logements	Compagnons Bâisseurs			13 000 €
Ateliers des bains douches	Association Ateliers des bains douches	2 000 €		
Total		10 882 €	9 075 €	15 000 €

QUARTIER SAINT-MICHEL**Axe 2 : Favoriser l'intégration et la cohésion sociale**

Village Saint Michel Service d'insertion Sociale et d'accompagnement vers l'emploi	Association des Centres d'Animation de quartiers de Bordeaux (Saint-Michel)	7 600 €		
Vacances en famille	Association des Centres d'Animation de quartiers de Bordeaux (Saint-Michel)			1 500 €
Médiation Sociale et culturelle -alpha-insertion sociale et économique	Promo Femmes	19 000 €		
Total		26 600 €	0 €	1 500 €

MULTISITES				
Actions d'éco-jardinage urbain, accompagnement de jardins collectifs et de jardins familiaux	Les Jardins d'aujourd'hui	5 000 €		
Du carnaval au projet professionnel	Association pour la Formation et l'Education Permanente à Tivoli AFEPT	3 000 €		
Ma voix et toi	Opéra National de Bordeaux	3 000 €	4 700 €	
L'avenir dure longtemps	Théâtre des Tafurs	2 000 €		
lieux possibles	Bruit du frigo		4 650 €	
Festival Cinésites	Jean Vigo Evénements			2 050 €
Total		13 000 €	9 350 €	2 050 €
TOTAL		81 622 €	47 713 €	49 509 €

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 novembre 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

Mme Véronique FAYET
Adjoint au Maire

SUBVENTION COMMUNALE
CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE
CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA
VILLE DE BORDEAUX
ET L'ASSOCIATION

« Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération n° du conseil municipal du et reçue à la Préfecture de la Gironde le .

Et

L'association , représentée par Monsieur , Président, habilité aux fins des présentes par les statuts de l'association.

EXPOSE

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville, ainsi que les engagements des deux parties.

CONSIDERANT

Que l'association déclarée en Préfecture de la Gironde le , exerce une activité qui a pour but de .

IL A ETE CONVENU

ARTICLE 1 : Activités et projets de l'association

L'association s'assigne au cours de l'année 2010 la poursuite de l'action suivante: « ».

ARTICLE 2 : Mise à disposition de moyens

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'association, dans les conditions figurant à l'article 3 :

- une subvention de € correspondant à la participation de la Ville.
- une subvention de € correspondant à la participation du FACEJ ZUS (Fonds d'Accompagnement du Contrat Enfance Jeunesse en Zone Urbaine Sensible).
- une subvention de € correspondant à la participation du CAFST (Contrat d'Action Familiale et Sociale Territorial).

ARTICLE 3 : Conditions d'utilisation de l'aide

L'association s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux dans les conditions suivantes :

- Ces subventions seront utilisées pour la réalisation des objectifs décrits et fixés dans le cadre du dossier de demande de subvention du CUCS 2010.

ARTICLE 4 : Mode de règlement

- Les subventions prévues à l'article 2 seront versées par la Ville de Bordeaux et seront créditées sur le compte de l'association n° établissement

ARTICLE 5 : Conditions générales

L'association s'engage :

1. à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
2. à déclarer sous 3 mois à la Ville toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,
3. à déclarer sous 3 mois à la Ville de Bordeaux tous changements intervenus dans son conseil d'administration,
4. à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
5. à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
6. à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées,
7. à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la mairie, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant :
« Association soutenue par la Mairie de Bordeaux »

Le logo est à retirer à la Direction de la Communication qui devra également être destinataire de la totalité des éléments de communication ou d'information externe de l'association (affiches, plaquettes, dossiers de presse,...).

ARTICLE 6 : Condition de renouvellement

La présente convention est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

ARTICLE 7 : Condition de résiliation

En cas de non respect par l'association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant la mise en demeure.
La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

ARTICLE 8 : Contrôle de la Ville sur l'association

Conformément à l'article L1611 – 4 du Code général des collectivités territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le maire :

- une copie certifiée de son budget,
- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 01/03/1984) ;
- tous documents faisant connaître les résultats de son activité,
- un bilan intermédiaire et un bilan définitif de son action.

ARTICLE 9 : Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association.

ARTICLE 10 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

- Par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville
- Par l'association

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le .

Pour la Ville de Bordeaux POUR LE MAIRE	Pour l'association LE PRESIDENT
Véronique FAYET Adjointe au Maire	